



Office de Tourisme
châtaigneraie
cantalienne

Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne

28 avenue du 15 septembre 1945

15290 LE ROUGET

www.chataigneraie-cantal.com

info@chataigneraie-cantal.com

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Date : mardi 2 octobre 2018 à 18h00 salle de réunion de la Communauté de Communes à Saint-Mamet la Salvetat

Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

M. BLANDINO, M. BROUSSAL, M. CABANES, M. CANCHES, M. CASTANIER, Mme COURET, M. FEVRIER, M. LACARRIERE, M. LAPEYRE, M. MANHÈS, M. PIGANIOL, M. ROUET, M. SERIEYS, M. TURQUET

Représenté(e)s ayant donné pouvoir :

M. PONTON (ayant donné pouvoir à M. Serieys), Mme RONGIER, (ayant donné pouvoir à M. Manhès), Mme DARFEUILLE (ayant donné pouvoir à M. Manhès), M. MONTIN (ayant donné pouvoir à M. Castanier)

Excusé(e)s :

M. CANTOURNET, M. GIRAUD, M. VIEYRES

M. Manhès ouvre la réunion, présente ensuite les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

1-Dossier LEADER

M. Balmissé, directeur, informe les membres que l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne souhaite faire une demande de fonds européens dans le cadre du projet LEADER 2014-2020.

Cette demande porte sur la requalification des circuits de randonnée pédestre en Châtaigneraie cantalienne : différents niveaux, boucles permettant le maillage de la destination et la mise en valeur de la richesse patrimoniale et naturelle existante.

Aujourd'hui, plus de 500 kilomètres d'itinéraires de petites randonnées sont proposés sur le territoire de la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne. Ces itinéraires constituent des supports idéaux pour les pratiques sportives mais également pour la découverte du patrimoine et des paysages. Traversant la totalité des communes du territoire, ces itinéraires par leur fréquentation contribuent amplement au développement de l'économie touristique du territoire (commerces, bar, restaurants....)

La durée des conventions de passage nécessaires à la création des circuits répondant au cahier des charges du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées est de 10 ans. Arrivé au terme des 10 ans, le territoire de la Châtaigneraie se doit de reprendre l'intégralité de ses itinéraires. Chaque renouvellement d'itinéraires ou création doit répondre aux mêmes critères qualitatifs, à savoir :

- Diagnostic technique du sentier : évaluation des intérêts paysagers, patrimoniaux, du taux de goudron, des travaux et aménagements à réaliser d'après le grille du Plan Départemental, relevé GPS, tracé du circuit sur carte IGN, rédaction du descriptif technique (road-book), photos,
- Relevé foncier afin d'identifier la nature juridique des chemins empruntés ainsi que l'identité et les coordonnées des propriétaires dès lors qu'il y a passage en propriété privée,

- Signature des autorisations de passage,
- Délibérations des communes et de la Communauté de communes,
- Constitution du dossier de demande d'inscription au PDIPR si le sentier répond aux critères PDIPR.

M. Canches demande si les circuits de randonnée resteront les mêmes. M. Balmisse indique que pour la grande majorité, ce sera le cas. Il peut tout de même y avoir des changements à prévoir, ou des demandes de circuits modifiés par les communes.

M. Blandino s'interroge sur les délais des délibérations. M. Balmisse précise que ce ne sera pas nécessaire avant fin 2019.

Le formulaire de demande de subvention détaillant le projet est présenté aux membres. Ces derniers doivent délibérer afin de se porter favorables ou non à cette demande. La Commission Tourisme de l'ADEPA doit se réunir le 16 octobre prochain.

Le projet "Définition/requalification d'un réseau d'itinéraires de petites randonnées pédestres en Châtaigneraie cantalienne" qui fait l'objet de demande de financement LEADER pour l'année 2019 est soumis au vote des membres présents.

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

2 - Dossiers en cours : suivi qualitatif de la randonnée et tableau de bord 3ème trimestre 2018

> Suivi qualitatif de la randonnée :

Un tableau détaillant le suivi "qualité" des sentiers de randonnée est distribué à chacun des membres. Ce tableau détaille les interventions nécessaires (balisage et/ou entretien) que les vacanciers et/ou locaux ont pu constater durant les mois de juillet et août essentiellement.

Pour rappel, lors de la commission Randonnée réunie le 30 janvier 2018, il avait été communiqué que la Communauté de Communes avait sollicité Dispo Services pour la réalisation de l'entretien sur l'ensemble du territoire. L'association a fait une proposition à 40000€/an avec 2 passages. Cette proposition devait être votée en Bureau de la Communauté de communes, dans la première quinzaine de février.

M. Cabanes confirme que cette solution a été évoquée en Commission Tourisme mais qu'elle n'est pas passée en Bureau. Compte tenu du calendrier, il était alors trop tard pour lancer l'appel d'offres.

M. Cabanes déplore que l'entretien et le balisage ne répondent au niveau demandé par les usagers du réseau des sentiers de randonnée.

M. Balmisse précise que l'entretien et le balisage à la charge de la collectivité portent sur les sentiers inscrits au PDIPR. Cette année, le balisage devait être refait sur les secteurs de Cère et Rance et Montsalvy. Or, ce sont les secteurs sur lesquels le plus de "plaintes" ont été relevées.

Les méthodes d'entretien ont été variées. Sur certaines communes, les personnels ont pu mutualiser les moyens. M. Broussal précise que cette année, sur les interventions qui ont pu être effectuées par Dispo Services sur le secteur de Mours, les résultats n'étaient pas à la hauteur.

M. Cabanes ajoute que la randonnée fait partie des compétences de la Communauté de Communes et qu'elle doit l'assumer. Il nous appartient de rechercher des recettes. M. Cabanes précise qu'il a déjà fait des propositions dans ce sens. M. Lacarrière pense que l'on manque d'ambition pour le tourisme. M. Lapeyre ajoute que pourtant la commission Tourisme de la collectivité se réunit souvent.

Pour terminer, M. Balmisse précise que la randonnée est un produit phare de l'activité touristique du territoire. Il est important de proposer des circuits de qualité. L'urgence d'intervention parmi les remarques formulées dans le tableau distribué, porte sur le circuit du Trou du Diable à Vitrac.

> Tableau de bord 3ème trimestre :

Présentation de l'accueil physique, téléphonique et numérique durant les mois de Juillet, Août et Septembre 2018 au sein de l'Office de Tourisme. (Voir document joint et à retrouver sur <http://pro.chataigneraie-cantal.fr/>)

M. Blandino demande s'il est possible d'informer EDF des désagréments que constituent les lâchers d'eau effectués durant la première quinzaine de septembre. En effet, les pêcheurs, malgré le beau temps n'ont pu profiter de la rivière en raison du débit d'eau trop important. Cette année, une bonne activité touristique a pu être constatée en septembre. Or, les pêcheurs sont repartis car la rivière était impraticable pour la pêche.

M. Canches indique que des travaux étaient nécessaires. Cela explique les lâchers d'eau.

M. Manhès propose de faire un courrier pour demander à EDF si un délai supplémentaire de 15 jours permettant d'attendre la fin de la période de pêche peut être envisagé par EDF pour les travaux des années à venir.

3- Taxe de Séjour

> Etat à ce jour :

Un document présentant le récapitulatif des sommes perçues de la taxe de séjour 2017 au 4 Septembre 2018 est distribué (cf. document joint).

Sur l'exercice 2017, 32 dossiers sont non clos. M. Février, responsable de la commission Taxe de Séjour, invite les membres à en prendre connaissance. On peut noter une certaine stabilité du montant de la taxe. Malgré ce constat, M. Manhès regrette que la taxation d'office ne soit pas appliquée ou pour le moins, des amendes envoyées.

> La réforme de la taxe de séjour :

Cette année encore, l'état impose une modification de certains tarifs de la taxe de séjour. Ces changements concernent les hébergements non classés ou en attente de classement et les emplacements dans les aires de camping-car et doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2019 (voir documents joints).

Pour les hébergements non classés ou en attente de classement, le législateur a introduit l'application d'un pourcentage du prix des nuitées (5% en Châtaigneraie cantalienne). Ainsi, dès le 1er Janvier 2019, ces hébergements seront taxés proportionnellement au coût par personne de la nuitée, et fonction du nombre de personnes accueillies et assujetties. En outre, le tarif applicable aux hébergements non classés ou sans classement est soumis à un double plafond correspondant : soit au tarif le plus élevé adopté par la collectivité (en Châtaigneraie 3€) ; soit au tarif plafond applicable aux hôtels 4 étoiles (en Châtaigneraie 2,30€). Pour notre cas, le tarif plafond est celui fixé par la loi soit, actuellement, 2,30 €.

La communauté de communes doit délibérer et enregistrer les modifications sur la plateforme Ocsitan avant le 14 novembre 2018. C'est à partir des informations qui seront enregistrées que les plateformes de réservation de type Airbnb pourront appliquer le taux de la taxe de séjour choisi par la collectivité.

(Un état récapitulatif présentant un exemple de calcul de taxe en fonction de la réforme est fourni aux membres).

M. Février propose qu'un courrier soit envoyé aux hébergeurs concernés afin de les informer des avantages du classement. M. Lacarrière propose également qu'un courrier explicatif soit envoyé aux hébergeurs par rapport à la nouvelle méthode de calcul.

M. Balmisse craint qu'en raison de ces changements, une baisse significative du montant de la taxe soit enregistrée.

4. - Questions diverses

Un salarié de l'Office Tourisme est démissionnaire depuis le 31 août 2018. Une annonce en vue d'un recrutement a été publiée avec un profil de poste défini.

Les candidatures ont été reçues. Une journée d'entretien est programmée le 25 octobre prochain. M. Manhès demande si certains membres du CA veulent faire partie du jury de recrutement. M. Lacarrière et M. Blandino se portent volontaires. Les CV et lettres de motivation des candidats sélectionnés leur seront transmis.

Par ailleurs, un personnel de l'Office de Tourisme est en arrêt maladie depuis plusieurs mois. Il en résulte un retard dans le dossier qui concerne la mise en place d'un réseau d'itinéraires VTT. Une solution a été trouvée en interne. Le dossier a été transféré à M. Gabrieck Romain dont la mission principale était le soutien à l'organisation du Festival de Boogie Woogie depuis le Printemps.

M. Manhès termine la réunion en ajoutant que l'eau reste un élément déterminant dans l'activité touristique. La Châtaigneraie cantalienne a des atouts avec la présence de l'eau de manière importante sur son territoire : les lacs, la vallée du Lot. Avec des étés qui s'annoncent de plus en plus chauds, ces éléments seront déterminants pour les vacanciers. M. Cabanes conclut sur sa conviction que le tourisme est une véritable activité économique.

Fin de la réunion à 19h15.